

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 3 octobre 2017, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve  
Mathieu Bibeau  
Brigitte Poulin  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance :

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2017.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'août 2017.
4. Demande d'occupation auprès du Ministère des Transports.
5. Résiliation du contrat de services professionnels de l'avocat.
6. Abrogation du règlement \_\_\_\_\_ sur la rémunération du personnel électoral.
7. Adoption du calendrier des séances 2018.
8. Achat de matériaux de signalisation.
9. Octroi des contrats de déneigements des cours et puits municipaux.
10. Divers :
  - 1) Entreprendre ICI Lotbinière.

- 2) Service incendie.
- 3) Parcours actif-accès loisirs.
- 4) Fête de la rentrée.
- 5) Finition du rang 1.
- 6) Élections.
- 7) Module de jeux 0-5 ans.
- 8) Bilan CLD.
- 9) Randonnée Lotbinière à vélo.
- 10) Ça marche doc.
- 11) Chalet de l'île.

11. Période de questions.

12. Fermeture de la séance.

**17-10-8348**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**17-10-8349**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2017.**

Les journaux des déboursés numéro 662 au montant de 693,22\$, le numéro 663 au montant de 141,34\$ le numéro 664 au montant de 30 000,44\$, le numéro 665 au montant de 291,18\$, le numéro 666 au montant de 13 471,82, le numéro 667 au montant de 3993,99/ et le journal des salaires au montant de 8 574,82\$ pour le mois d'AOÛT 2017 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 89 717,00\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 août 2017 soit et est déposé.

Adoptée

**17-10-8350**

**DEMANDE D'OCCUPATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet est désireuse d'augmenter les espaces disponibles au stationnement à proximité du parc de la rivière Henri;

ATTENDU QUE pour s'y faire elle aurait besoin d'avoir un accès à un espace d'environ 47 pieds de long de l'emprise ferroviaire abandonné situé sur la route 116 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à une demande d'occupation auprès du Ministère des Transports afin de créer un espace de stationnement d'environ 47 pieds de long près du parc de la rivière Henri sur la route 116.

Adoptée

17-10-8351

**RÉSILIATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE L'AVOCAT.**

CONSIDÉRANT le service forfaitaire dispensé actuellement par l'étude légale SAINT-PAUL (Me François Marchand) en vigueur pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du *Code civil du Québec* qui permet à la Municipalité de résilier, unilatéralement, le contrat de service forfaitaire et ce, à tout moment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE résilier le contrat de service première ligne offert par le cabinet SAINT-PAUL (Me François Marchand); QUE cette résiliation soit effective de ce jour et que la Municipalité accepte d'être facturée pour la période qui a couru entre le 1<sup>er</sup> janvier et ce jour.

Adoptée

17-10-8352

**ABROGATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur d'un *règlement provincial modifiant le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums* lequel prévoit un cadre réglementaire plus élevé que celui prévu au règlement de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'abroger le règlement dont le cadre réglementaire est non conforme et donc appliquer le *Règlement provincial sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*.

Adoptée

17-10-8353

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL 2018.**

CONSIDÉRANT la proposition suivante;

<b>Caucus</b>	<b>Réunion du conseil</b>
2 janvier	9 janvier
30 janvier	6 février
27 février	6 mars
27 mars	3 avril
24 avril	1 mai
29 mai	5 juin
26 juin	3 juillet
7 août	14 août
28 août	4 septembre
25 septembre	2 octobre
30 octobre	6 novembre
27 novembre	4 décembre

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter le calendrier des séances du conseil pour l'année 2018 tel que proposé.

Adoptée

17-10-8354

**OCTROI DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENTS DES PUITES ET DES COURS MUNICIPAUX.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer l'option 1 à René Houde pour un montant de 7 000,00\$, l'option 2 à Transport Jacques Faucher pour un montant de 8 673,00\$, l'option 3 à René Houde pour un montant de 800,00\$, l'option 4 à René Houde pour un montant de 350,00\$ et l'option 5 à René Houde pour un montant de 3 300,00\$ pour l'année 2017-2018, le tout avant taxes, avec possibilité de renouveler au même tarif pour deux années supplémentaires.

Adoptée

17-10-8355

**ACHAT D'HABITS DE COMBAT DE POMPIERS.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'achat d'habits de combat de pompiers au montant de 4 521,00\$ avant taxes et frais de livraison auprès de l'Arsenal et payable à même le budget courant incendie.

Adoptée

**DIVERS :**

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : Il y a une nouvelle coordonnatrice EIL et pour la 2<sup>e</sup> année le lancement du Prix Pierre Chagnon.
- 2) Service incendie : rés. 17-10-8355
- 3) Parcours actif aînés- accès-loisirs :21 adultes et 13 aînés sont inscrits au cours d'entraînement sur le parcours.
- 4) Fête de la rentrée : 14 octobre.

- 5) Finition du rang 1 : Nouvelle proposition, analyse d'une alternative avec l'ingénieur soit de faire une recharge de 300 mm avec membrane. En attente d'un estimé budgétaire.
- 6) Élections : Rappel des dates importantes.
- 7) Module de jeux 0-5 ans : 2000\$ de crédit pour achat à cause des délais rencontrés avec le module acquis.
- 8) Bilan CLD : Survol du bilan.
- 9) Randonnée Lotbinière à vélo : Remerciements à la municipalité pour sa participation.
- 10) Ça marche doc : Présentation du projet et demande pour la salle à titre gratuit.
- 11) Chalet de l'île : Le comité demande de faire un deuxième accès à partir du parc afin d'être moins isolé et plus accessible.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**17-10-8356**

#### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h42.

Adoptée

#### **ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale